

PROVINCE DU BRABANT WALLON  
VILLE DE GENAPPE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLEGE COMMUNAL

SEANCE DU 24 décembre 2024

**Présents :**

G. Couronné, Bourgmestre - Président;  
S. Bury, Ch. Balestrie, B. Huts, E. Legrand, M. Rouffiange, Échevins;  
A.-S. Hayois, Présidente du CPAS;  
M. Tock, Directrice Générale;

Réf. : AG/20241224-40

Le Collège Communal,

Affaires générales - Demande d'accès aux documents administratifs - M. Buckens - rapport Belfius 2023

Vu l'article 32 de la Constitution ;

Vu le décret du 30 mars 1995 relatif à la publicité de l'Administration et ses modifications subséquentes ;

Vu les articles L3231-1 et suivants du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu la demande de M. Buckens du 26 juillet 2024 d'obtenir copie du rapport d'analyse financier de Belfius ;

Vu la décision du Collège du 7 août 2024 de ne pas donner accès à ce rapport ;

Vu la demande de M. Buckens du 14 décembre 2024 via la plateforme Transparencia de reconsidérer sa demande relative à l'analyse financière de Belfius ;

Considérant que le délai d'introduction d'un recours contre la décision du Collège du 7 août 2024 de ne pas donner accès à ce document est dépassé ;

**DÉCIDE**

*Article 1er* : La demande introduite le 14 décembre 2024 par M. Buckens via la plateforme Transparencia afin de revoir la décision du Collège du 7 août 2024 et de recevoir une copie de la dernière analyse comparative des finances de la commune avec son cluster fournie par Belfius (i.e la dernière typologie socio-économique des communes wallonnes) est refusée.

*Article 2* : Selon les modalités définies dans le Décret du 30 mars 1995 relatif à la publicité de l'Administration, un recours peut être introduit à l'encontre de la présente décision auprès de la CADA par lettre recommandée ou par tout autre moyen conférant date certaine à l'envoi et à la délivrance de cet envoi dans un délai de 30 jours, prenant effet le lendemain de la réception de la décision de rejet.

Adresse :

Secrétariat de la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA)

Place de la Wallonie 1 à 5100 Namur (Jambes)

Téléphone : 081 33 30 76

e-mail : support.cada@spw.wallonie.be

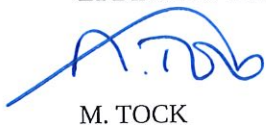
Fait en séance date que dessus.

La Directrice Générale,  
(sé) Marianne Tock

Le Bourgmestre - Président,  
(sé) Gérard Couronné

Pour extrait certifié conforme, délivré à Genappe le 27 décembre 2024  
POUR LE COLLEGE COMMUNAL

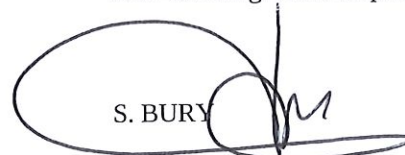
Par ordonnance,  
La Directrice Générale,



M. TOCK



Pour le Bourgmestre empêché



S. BURY